

Procès de *La Vérité* ? (I)

Non ! Procès du colonialisme

Le juge d'instruction Monzein, agissant sur réquisition du parquet de la Seine, a inculpé Daniel Renard, gérant de « LA VÉRITÉ », pour « injures et diffamation », parce que « La Vérité » a dénoncé les crimes colonialistes en Algérie particulièrement l'ouverture de camps de concentration. En réponse « LA VÉRITÉ » ouvre le dossier des crimes colonialistes. (1)

Peu de chose à envier à Hitler

LE RÉGIME DE L'ARBITRAIRE

Mais le recours à la loi du 11 octobre 1938 sur l'organisation de la nation en temps de guerre suppose l'état de guerre. Le gouvernement avoue-t-il donc que c'est la guerre qu'il fait en Algérie ? De plus, la réquisition doit avoir un objet précis : or, les ordres de réquisition adressés aux victimes de l'arbitraire de Faure, Bourgès-Maunoury, Soustelle ne désignent pas le travail pour lequel les internés sont requis ; tout au plus est-il question d'un « travail de manœuvre » sans plus.

Certains arrêtés de réquisition pris avant même l'abrogation de la loi d'urgence du fait de la dissolution du Parlement ont d'ailleurs été annulés par le tribunal administratif d'Alger.

Certains « requis » sont âgés de 80 ans : certains ont 6, 7 ou 12 enfants. Un « requis » du camp de Djorf est même aveugle ! D'autres sont malades, tuberculeux notamment.

En tout état de cause, la réquisition ne saurait justifier l'internement dans un camp de concentration, même baptisé centre d'hébergement : un « requis » doit être, en dehors de ses heures de travail libre de circuler à sa guise, au lieu d'être enfermé derrière des barbelés et gardé par la troupe...

UN NOUVEAU MAUVAIS COUP SE PRÉPARE

D'après certaines informations, l'administration se proposerait de transporter les soi-disant « requis » dans le Sud. On les y astreindrait à des travaux très durs, notamment dans les mines qui devaient servir à la construction du trans-saharien, dont les chantiers sont actuellement abandonnés mais qu'on rouvrirait à cette occasion. Cette mesure aurait l'avantage aux yeux de nos républicains-concentrationnaires, de l'humaniste-concentrationnaire Soustelle, en particulier, de couper leurs victimes du monde extérieur, de leurs défenseurs notamment. Après quoi l'on pourrait nier avec aplomb l'existence de camps de concentration en Algérie, et poursuivre en diffamation ceux qui affirmaient le contraire.

DE BUCHENWALD À DJORF

Mais les informations s'accumulent sur les camps ; c'est ainsi que « Témoignage Chrétien » a publié la semaine dernière deux lettres, qui n'ont fait l'objet — et pour cause — d'aucune mise au point officielle, et qui démontrent que le camp de Djorf n'a pas grand-chose à envier à Buchenwald.

L'une de ces lettres émane de 700 internés de Djorf. Après avoir rappelé les nombreuses illégalités commises pour leur internement, ceux-ci soulignent que, « bien que l'article 6 de la loi du 3 avril 1955 sur l'état d'urgence prévoit des subsides alloués aux familles des internés, rien n'a été versé à nos familles abandonnées sans protection et sans ressources. Les internés eux-mêmes sont démunis d'argent, leur état de dénuement est complet, et l'administration trouve le moyen d'exploiter leur misère pour les faire travailler à 100 francs par jour ». Dans les camps nazis aussi, les détenus fournissaient de la main-d'œuvre à bon marché, aux grands trusts, à l'IG Farben, notamment...

Et les 700 internés de Djorf concluent :

« Notre situation est dramatique, nous en appelons à l'opinion publique pour que cesse cet arbitraire aveugle et que soient dissous ces CAMPS DE TRAVAIL OBLIGATOIRE que rien n'autorise. »

La seconde lettre n'est autre qu'un rapport émanant d'un homme qui fut « directeur du camp d'assignation (sic) de Djorf », du 25 septembre au 20 octobre, date à laquelle il fut « remercié par l'administrateur-adjoint de la commune mixte de M'Sila » dont dépend Djorf. Les révélations que fait cet homme sur les conditions de vie à Djorf ne laissent pas grand-chose à envier à Buchenwald ou à Dachau. À son arrivée, écrit-il :

« Depuis cinq mois et demi 250 indigents vivaient dans des conditions extrêmement misérables. Certains d'entre eux étaient en caleçons ou en pyjamas, d'autres en chemise. Ils couchaient sur une misérable natte, entassés par 25 dans des écuries sans portes ni fenêtres. La dysenterie régnait dans ce camp à l'état permanent et un grand nombre de gens étaient affligés de tuberculose chronique et de diverses autres maladies contagieuses sans qu'on ait pris aucune disposition pour les isoler.

Au moment où j'ai pris le camp, l'entreprise Gonzalès donnait à ces gens un quart de soupe par jour, une livre de pain et une poignée de dattes. »

« Le prêtre auquel j'ai permis de rendre visite aux CRS », ajoute-t-il, « et qui, de ce fait, a dû traverser le camp de bout en bout, a constaté le mépris et l'esprit de hautaine supériorité avec lequel le policier qui nous accompagnait traitait ces gens-là... Les gifles pleuvaient sans rime ni raison, et des gens restaient debout contre un mur jusqu'à épuisement complet. Ce n'est d'ailleurs que ce que j'ai pu voir, car je gêna visiblement l'action des policiers. »

Gérard Bloch
La Vérité n° 389, 13 janvier 1956

(1) Voir « LA VÉRITÉ » numéros 287 et 288.